

# LETTRE D'INFORMATION du chef d'état-major de l'armée de Terre (destinée aux associations)




Le quatrième numéro de ma lettre d'information aux associations prend en compte les principales remarques et propositions que vous avez formulées jusqu'à présent.

Désormais, la lettre sera présentée sous le format de ce numéro et abordera la vie de l'armée de Terre à travers des thématiques récurrentes, tout en laissant toute sa place aux sujets tirés de l'actualité.

Cette lettre évoque le souvenir des six soldats de l'armée de Terre qui ont perdu la vie en opération extérieure depuis le début de l'année 2010, alors qu'ils accomplissaient leurs missions avec une rigueur professionnelle et un allant que se plaisent à souligner nos alliés. Ce métier est indissociable des notions de risques et d'incertitude. Aux chefs qui préparent et mènent leurs soldats au combat de s'efforcer de les réduire à l'acceptable.

Le lancement du programme d'armement SCORPION, présenté dans ce numéro, n'a pas d'autres finalités que d'accroître la puissance de feu, les capacités de protection et de communications internes du groupement interarmes des toutes prochaines années. Programme fédérateur

visant à rechercher le maximum de communités entre les différents engins de demain afin d'en réduire les coûts d'acquisition puis de mise en œuvre, il est conçu pour évoluer par incréments successifs dans la durée.

J'ai souhaité par ailleurs aborder le thème de la réforme du Tribunal aux armées de Paris (TAAP), qui met fin à la différenciation historique qui existait entre la justice militaire et la justice civile. Les compétences aujourd'hui dévolues au TAAP seront intégralement transférées à une chambre spécialisée en affaires pénales militaires du Tribunal de grande instance (TGI) de Paris. Cette mesure ne changera en rien le droit applicable aux militaires engagés en opérations extérieures, ni le traitement de leurs affaires pénales.

Ce numéro évoque aussi la campagne de recrutement en cours, à laquelle j'attache la plus grande importance. Composée de 72% de militaires contractuels, l'armée de Terre a une obligation de jeunesse qui la condamne au recrutement perpétuel. Cette campagne intervient au moment où l'armée de Terre va donner plus de perspectives professionnelles à ses EVAT en substituant à une gestion collective très normée, une gestion individuelle au mérite plus motivante.

Général d'armée Elrick IRASTORZA



**Liens utiles:**  
Accédez directement aux sites internet de référence



**Armée de Terre**

<http://www.defense.gouv.fr/terre>



**Terre Information Magazine**

<http://www.defense.gouv.fr/terre>



**Recrutement de l'armée de Terre**

<http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr>



**Vidéotheque de l'armée de Terre**

<http://www.defense.gouv.fr/terre/medias/medias/medias>



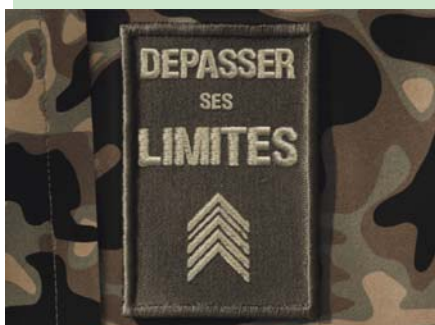
**Etat-major des armées**

<http://www.defense.gouv.fr/jema>

## Devenez-vous-même !

« **Devenez vous-même** » est le thème de la nouvelle campagne de recrutement de l'armée de Terre lancée le 03 février dernier par le général d'armée Elrick Irastorza, chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT).

Dans un contexte fragile où plus que jamais les jeunes se posent des questions sur leur employabilité et le sens qu'ils veulent donner à leur vie professionnelle, l'armée de Terre renforce sa marque employeur au travers **d'une campagne de communication de recrutement innovante et de très grande ampleur**, jouant la carte de la proximité, du réalisme et de l'authenticité.



Confiée à l'agence TBWA Corporate, cette campagne utilise tous les supports : cinéma, télévision, radio, presse et bien sûr Internet.

La nature des engagements de l'armée de Terre en opération extérieure (en Afghanistan notamment), a rappelé à l'opinion publique la réalité du métier de soldat. Aussi, l'armée de Terre a-t-elle bâti sa communication sur le témoignage de soldats exposant leurs motivations à l'engagement et leur satisfaction du métier. Tous expliquent en quoi ce choix les a positivement changés.

Unique plate-forme pour tout candidat souhaitant mieux appréhender l'univers de l'armée de Terre, le site « **devenezvousmeme.com** » permet d'entrer de plain-pied dans le quotidien du métier de soldat.

**Pour en savoir plus :**

<http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/>



## In Memoriam

### Infirmier de classe supérieure Mathieu TOINETTE (402e RA)

Accompagnant une section de l'armée nationale afghane, avec le lieutenant-colonel Fabrice ROULLIER, l'infirmier de classe supérieure Mathieu TOINETTE a été tué au cours d'un violent affrontement avec des insurgés en lisière d'un village dans la vallée d'Alasay.

### Lieutenant-colonel Fabrice ROULLIER (1e BM)

Grièvement blessé le 11 janvier 2010 au cours de la même opération en se portant auprès de son infirmier, le lieutenant-colonel Fabrice ROULLIER appartenant à la 1<sup>re</sup> brigade mécanisée (1e BM) de Châlons-en-Champagne est décédé le lendemain des suites de ses blessures. Il accompagnait dans sa mission une unité de l'armée nationale afghane dont il assurait l'entraînement et la formation.

### Maréchal des logis chef Harouna DIOP (517e RT)

Le 13 janvier 2010, a été tué au cours d'un affrontement avec des insurgés alors que sa section escortait un convoi de l'armée afghane.

### Caporal Enguerrand LIBAERT (13e BCA)

Le 9 février 2010, le caporal Enguerrand LIBAERT participait, avec sa section, à une mission d'appui à un convoi logistique de l'armée afghane dans la vallée d'Alasay. C'est au cours de cette mission, alors que sa section est prise à partie par un groupe d'insurgés, que le caporal Enguerrand LIBAERT, touché par les tirs adverses, est mort au combat.



### Adjudant Willy GERFAUD-VALENTIN (19e RG) Maréchal des logis Jérémy TROUILLOT (19e RG)

Le samedi 13 mars 2010, l'adjudant Willy GERFAUD-VALENTIN et le maréchal des logis Jérémy TROUILLOT ont été tués au Liban lors de la chute accidentelle de leur VAB lors d'une mission de reconnaissance dans une zone difficile.



**Monsieur Hervé Morin, ministre de la Défense, a présidé, le 22 février 2010, le comité ministériel d'investissement (CMI) durant lequel il a décidé du lancement du stade d'élaboration du programme d'armement SCORPION.**

Pour les armées, SCORPION est le programme d'armement majeur des forces terrestres des 10 années à venir, au même titre que les frégates multi-mission dans le domaine naval ou le Rafale dans le domaine aérien.

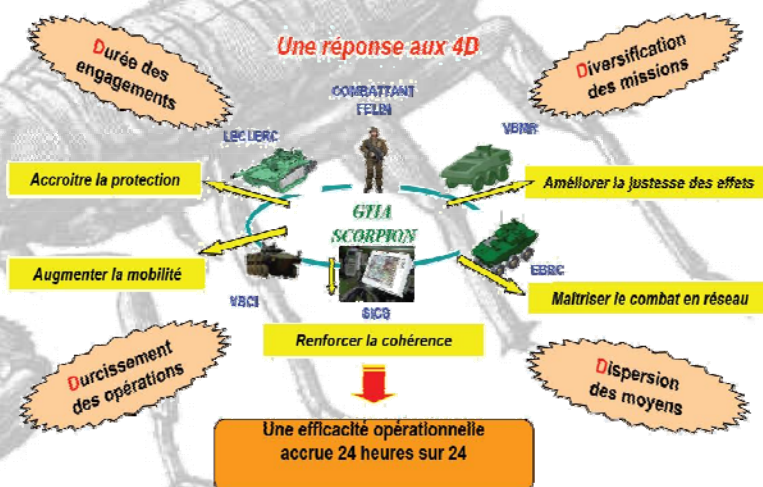
En effet, SCORPION est l'équipement du GTIA futur, appuis directs inclus, pour donner à ce GTIA une vraie cohérence, améliorer sa protection et le rendre plus efficace à tous points de vue.

SCORPION recouvre donc les équipements individuels (FELIN), les engins de combat, de commandement et d'appui comme le char Leclerc, le VBCI, les différentes versions du VBMR (véhicule blindé multi-rôle, successeur du VAB) et l'EBRC (engin blindé de reconnaissance et de combat, successeur des AMX10RC et ERC 90D), ainsi que le système unique et simplifié reliant et numérisant l'ensemble, SICS (système d'information et de combat SCORPION) et son support de communication (radio CONTACT).

Il concerne donc toute l'armée de Terre, c'est son enjeu majeur de la décennie, son effort, avec comme objectif l'équipement entre 2016 et 2020 des 18 premiers GTIA.

## SCORPION

une démarche globale qui répond à la réalité des engagements



### Des remarques, des questions, des suggestions ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :  
rel-ext-cab-cemat.emat@terre-net.defense.gouv.fr

### Pour en savoir plus :

[http://www.defense.gouv.fr/terre/actualite\\_et\\_dossiers/scorpion](http://www.defense.gouv.fr/terre/actualite_et_dossiers/scorpion)

## Réforme du Tribunal aux armées de Paris



**Le ministre de la défense a souhaité poursuivre l'alignement du traitement des dossiers traités par le Tribunal aux armées de Paris sur la situation des dossiers déjà traités par les 33 tribunaux de grande instance sur tout le territoire.**

Cette réforme, s'inscrivant dans le projet de loi concernant la réforme de la procédure pénale, se traduira par la suppression du Tribunal aux armées de Paris. Cette perspective parachève un mouvement historique d'effacement progressif de la distinction entre justice militaire et justice ordinaire, et affiche clairement l'unité et la cohérence de traitement du justiciable, civil ou militaire.

### Une évolution constante dans le même sens

La justice militaire a connu depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle une évolution législative qui a conduit à estomper progressivement tout ce qui la distinguait de la justice ordinaire.

Dans un premier temps, la loi du 21 juillet 1982 a supprimé les juridictions militaires en temps de paix sur le territoire de la République et a donné compétence aux juridictions de droit commun statuant en formations spécialisées pour juger les infractions militaires et les infractions de droit commun commises par les militaires dans l'exécution du service.

Dans un second temps, la loi du 10 novembre 1999 a créé une juridiction unique, le Tribunal aux armées de Paris (TAAP) pour les infractions commises par des militaires hors du territoire national (OPEX et Forces françaises stationnées en Allemagne).

### Aujourd'hui

Les infractions commises sur le territoire national par les militaires, en service ou à l'occasion du service, sont de la compétence d'une trentaine de tribunaux de grande instance, juridictions de droit commun, qui comprennent une chambre spécialisée en matière militaire.

Le tribunal aux armées de Paris est compétent, pour sa part, pour la poursuite, l'instruction et le jugement des infractions commises par les militaires en dehors du territoire national.

A ce jour, justiciables civils ou militaires se voient appliquer des peines identiques (sauf la destitution et la perte de grade) et sont assujettis à des règles identiques en matière d'enquête et d'instruction préparatoire.

Les affaires pénales militaires sont donc déjà majoritairement traitées au sein des juridictions de droit commun.

Les magistrats servant au Tribunal aux armées de Paris sont détachés par le ministère de la justice. La direction des affaires juridiques du ministère de la défense n'en assure que la gestion administrative.

Le transfert du traitement des dossiers gérés par le TAAP aux magistrats de la formation spécialisée du Tribunal de grande instance de Paris sera donc sans incidence pour le justiciable militaire.



### Demain

Le projet de Loi intègre un certain nombre de particularités concernant les justiciables militaires du fait de leur activité opérationnelle : contexte international, règle du droit des conflits armés.

Trois éléments illustrent la volonté du ministre :

- L'existence d'une formation spécialisée unique au sein du TGI de Paris. Elle garantit l'efficacité, la connaissance et la prise en compte de ces réalités dans le traitement des dossiers.
- Le maintien de l'avis consultatif préalable du ministre de la défense avant toute poursuite pénale (hors cas de flagrance). Cet avis précise et explique au cas par cas le contexte opérationnel des faits que le magistrat va examiner.
- La confirmation de l'exception procédurale selon laquelle il est impossible, pour la victime d'une infraction commise par un militaire, de faire citer directement ce militaire devant une juridiction de jugement. Cette procédure permet de ne pas désorganiser brutalement une unité dans un contexte opérationnel. Dans cet esprit, la disposition qui prévoit qu'un militaire ne peut être mis sous contrôle judiciaire est conservée pour des infractions commises hors du territoire national.

Parallèlement, le ministre s'est engagé dans une réflexion visant à améliorer le soutien juridique des militaires qui seraient poursuivis devant des juridictions étrangères, notamment lorsque les systèmes juridiques ou judiciaires de ces pays comportent des règles trop éloignées de notre propre système judiciaire.

**Pour en savoir plus:**

<http://www.defense.gouv.fr/sga/actualite-et-dossiers/transfert-des-competences-du-tribunal-aux-armees-de-paris-a-une-formation-specialisee-du-tgi-de-paris>

## La force Licorne en Côte d'Ivoire

La force Licorne compte environ 950 militaires. Le mois de juin 2009 a vu la création du bataillon Licorne (BATLIC), fusion du groupement tactique interarmes Licorne et de la base de soutien interarmées (BSIA).



La force Licorne est désormais regroupée à Abidjan. Elle est la seule entité militaire française en Côte d'Ivoire. Ce redéploiement est conforme au format « Licorne 900 » annoncé par le Premier ministre, François Fillon, le 28 janvier 2009 lors du débat parlementaire consacré

aux opérations extérieures françaises.

La force peut être ponctuellement soutenue par un bâtiment de la marine nationale de la mission Corymbe dans le Golfe de Guinée avec à son bord une réserve opérationnelle embarquée.

Depuis le vote de la résolution 1721 (1er novembre 2006), et

conformément à l'accord politique de Ouagadougou (signé le 4 mars 2007), la principale mission de la force Licorne est de soutenir l'ONUCI : la force française constitue une force susceptible d'agir au profit de la force onusienne, celle-ci intervenant en soutien de l'action des forces armées ivoiriennes. Par ailleurs Licorne peut, si besoin est, assurer la sécurité des ressortissants français et étrangers.

### L'ONUCI

L'Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) est commandée par le général de division béninois Fernand Marcel Amoussou. Elle dispose d'environ 8.000 hommes. Une vingtaine d'officiers français sont insérés dans les détachements militaires de l'ONUCI au titre d'officiers de liaison.

Cette force a été créée par la résolution 1528 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 27 février 2004. Elle est déployée sur le théâtre ivoirien depuis octobre 2004. Sa mission consiste à observer et contrôler l'application du cessez le feu global du 3 mai 2003, à aider le gouvernement de réconciliation nationale, à mettre en œuvre le plan DDR (Désarmement, Démobilisation, Réinsertion), à appuyer la mise en œuvre du processus de paix, à contrôler l'embargo et à soutenir l'organisation des élections.

Pour en savoir plus:

[http://www.defense.gouv.fr/ema/operations\\_exterieures/cote\\_d\\_ivoire/dossier\\_de\\_reference/09\\_03\\_10\\_les\\_forces\\_francaises\\_en\\_cote\\_d\\_ivoire](http://www.defense.gouv.fr/ema/operations_exterieures/cote_d_ivoire/dossier_de_reference/09_03_10_les_forces_francaises_en_cote_d_ivoire)

## Condition du personnel

L'augmentation du nombre de soldats tués ou blessés dans les engagements récents en opération extérieure ont conduit les armées à développer de nouvelles mesures de solidarité pour accompagner les militaires touchés et leurs familles. Dans ce cadre, il vient notamment d'être décidé d'attribuer la carte de réduction SNCF aux proches des militaires décédés en OPEX.

Désormais, le conjoint survivant (marié ou lié par un PACS) et les enfants (à charge ou non) d'un militaire décédé en OPEX accèdent aux mêmes conditions tarifaires et d'utilisation du réseau SNCF que celles qui étaient accordées au disparu : 75% de réduction en 1re et 2e classe.

Ce droit est maintenu tant que le conjoint ne s'est pas remarié ou pacsé et que les enfants sont mineurs ou, à titre dérogatoire, poursuivent des études jusqu'à l'âge limite de 26 ans.



## Afghanistan : Relève de l'équipe OMLT en vallée d'Alasay



Près de 300 militaires français sont répartis dans six OMLT en Afghanistan. Après avoir suivi une formation OTAN de plusieurs mois en Allemagne et en France, ils sont engagés sur le territoire pour une mission de six mois : accompagner la montée en puissance des bataillons de l'armée nationale afghane.

Les 19 et 20 mars 2010 a eu lieu la relève de l'équipe d'Operational Mentoring and Liaison Team (OMLT) du Kandak 32 installée sur la base opérationnelle avancée de Tagab. Après six mois de présence auprès de l'armée nationale afghane, l'équipe descendante a transmis le fruit de son expérience aux nouveaux arrivants.

A peine descendue de l'hélicoptère, la nouvelle équipe dispose d'une journée pour prendre ses consignes. Comme l'explique le lieutenant-colonel B., commandant descendant de l'équipe OMLT, « c'est la passation du flambeau d'une équipe à l'autre ; concrètement, il s'agit de prendre en compte le matériel et les munitions qui vont permettre à notre relève, dès demain, de s'engager, aux côtés de l'armée afghane, sur les postes avancés de la vallée d'Alasay, il s'agit de les mettre en condition, tant matériellement, qu'intellectuellement ».

Pour en savoir plus

[http://www.defense.gouv.fr/ema/operations\\_exterieures/afghanistan/brevets\\_et\\_photos/23\\_03\\_10\\_afghanistan\\_releve\\_de\\_l\\_equipe\\_omlt\\_en\\_vallee\\_d\\_alasay](http://www.defense.gouv.fr/ema/operations_exterieures/afghanistan/brevets_et_photos/23_03_10_afghanistan_releve_de_l_equipe_omlt_en_vallee_d_alasay)